



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Pouvoir : 0

Votants : 9

Réunion du mercredi 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 5 juillet, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM. les membres nommés : Mme Eléonore PIERRON, Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER, Mme Brigitte RAMBAUT.

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : Mme Nicole GERARD.

Pouvoir : 0 pouvoir.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL_230705_08

RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Modification du tableau des effectifs et des emplois

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs et des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 mai 2023,

1- La Résidence autonomie « Les Ursules » dispose de postes d'adjoints techniques occupant des fonctions d'agent d'entretien polyvalent.

Considérant le départ en retraite d'un adjoint technique au 31 juillet 2023,

Considérant le maintien des équipes à effectif constant,

2- Considérant la volonté de la collectivité de favoriser le déroulement et la progression de carrière de ses agents, dès lors que ces derniers justifient d'une valeur professionnelle reconnue et que leur grade d'avancement est en cohérence avec leurs missions et les besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de faire évoluer le tableau des effectifs pour pourvoir à ces avancements,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

1- A la Résidence autonomie « Les Ursules » : la modification d'un poste d'adjoint technique en un poste d'agent d'entretien polyvalent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet, à compter du 1^{er} août 2023,

2- A compter du 1^{er} août 2023

- A l'administration générale : la suppression d'un poste adjoint administratif principal 2eme classe titulaire à temps complet et la création d'un poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- A la résidence autonomie « les Ursules » : la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe titulaire à temps complet et la création d'un poste agent de maîtrise à temps complet.

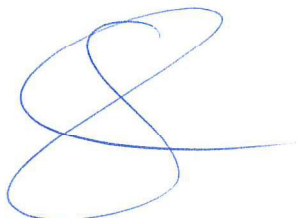
- A la résidence autonomie « les Ursules » : la modification d'un poste d'adjoint technique en un poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le tableau des effectifs et des emplois du Centre Communal d'Action Sociale sera modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents, sur proposition de Monsieur le Président, les propositions présentées.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Publié sur le site internet
de la commune
le 12 juillet 2023